

**Direction des Ressources Humaines**

**Service des Personnels Enseignants**

**PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CANDIDATURE A UN EMPLOI**

**D’ATTACHE(E) TEMPORAIRE D’ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE**

 ***(Décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié)***

**Le dossier doit obligatoirement comporter les pièces ci-dessous :**

Dossier de candidature [ ]

Déclaration de candidature (Annexe A) [ ]

Certificat sur l’honneur (Annexe B) [ ]

Quotité de recrutement (Annexe F) [ ]

 Curriculum Vitae [ ]

 Pièce d’identité valide (carte d’identité en recto verso) [ ]

(Titre de séjour en cours de validité) [ ]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation Actuelle** | **Pièces à fournir selon votre situation** | **Durée du contrat** |
| [ ]  **Art. 2-1/ 5**Fonctionnaire titulaire et stagiaire, enseignant second degré | [ ]  Pièce justifiant de votre qualité de fonctionnaire [ ]  Justificatif de votre situation actuelle : dernier arrêté échelon et affectation [ ]  Attestation d’inscription au doctorat ou à l’HDR[ ]  Demande de détachement (Annexe E)**Pour les titulaires du doctorat ou de l’HDR :** [ ]  A – Copie du diplôme[ ]  B – Engagement à se présenter à un concours (Annexe C) | 3 ans maximumRenouvelable 1 an |
| [ ]  **Art. 2-3 / 7**Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère | [ ]  Carte de séjour en cours de validité[ ]  Attestation de la qualité d’enseignant ou chercheur pendant 2 ans à l’étranger[ ]  Copie du doctorat[ ]  Engagement à se présenter à un concours (Annexe C) | 3 ans maximumRenouvelable 1 an |
| [ ]  **Art. 2-5 / 7.1**Etudiant en dernière année de doctorat | [ ]  Attestation d’inscription au doctorat[ ]  Attestation du directeur de thèse (Annexe D)[ ]  Si doctorant contractuel, copie des contrats et avenants[ ]  Si renouvellement ATER, fournir un état d’avancement des travaux | 1 an maximumRenouvelable 1 an |
| [ ]  **Art. 2-6 / 7.1**Titulaire du doctorat ou de l’ HDR | [ ]  Justificatif de votre situation actuelle (activité salariée, chômage, études, etc.)[ ]  Copie du doctorat ou de l’HDR[ ]  Engagement à se présenter à un concours (Annexe C) | 1 an maximumRenouvelable 1 an |